



# Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

## Protocole sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans l'organisation des concours C.D.G. 30

### 1/ Accueil des candidats :

- Port du masque obligatoire dans la file d'attente pour rentrer en salle avec respect de la distance d'1m en toutes circonstances.
- Port du masque obligatoire pour les candidats lors de l'accès au site d'épreuve, pendant les déplacements et lors des interactions avec le personnel du service concours ou avec les surveillants.
- Le port du masque est obligatoire pendant l'épreuve, lorsque le candidat est assis. Les candidats devront le conserver tout au long de l'épreuve, sauf pendant la vérification d'identité.
- Les candidats devront apporter leur(s) masque(s) et leur propre flacon de gel hydro-alcoolique.
- Du gel hydro-alcoolique sera mis à la disposition des candidats à l'entrée de chaque site. Les candidats devront se laver les mains à chaque entrée et sortie de la salle.

### 2/ Pendant l'épreuve écrite :

- Les copies et brouillons seront placés sur les tables avant l'arrivée des candidats en nombre suffisant.
- Vérification de la pièce d'identité posée sur la table de manière visible ou tendue à distance. Pendant la vérification d'identité, le candidat devra retirer son masque en enlevant un élastique.
- Tout candidat désirant aller aux toilettes devra être accompagné, porter son masque et se laver les mains avant de continuer sa composition.
- Limitation des déplacements pendant l'épreuve.
- Les candidats qui présenteraient des symptômes évocateurs de la maladie seront invités à limiter drastiquement leurs déplacements et ne devront pas quitter leur masque.
- **Un candidat ne respectant pas les consignes sanitaires pourra être immédiatement exclu par le responsable de salle.** Toute exclusion pour ce motif devra être mentionnée au PV. Le candidat pourra, le cas échéant, faire des observations dans ce même PV.

### 3/ Fin de l'épreuve écrite :

- La sortie devra être échelonnée, comme l'entrée, en évitant les croisements.
- Les candidats devront se déplacer rangée par rangée, un par un, jusqu'à la table d'émergence. Ils devront se laver les mains avec du gel

hydroalcoolique avant de signer, puis signer avec leur propre stylo en face de leur nom et déposer leurs copies sur la table d'émargement.

- Les candidats sont invités à quitter les lieux immédiatement et ne pas stationner à l'extérieur des salles d'examen pour ne pas créer d'attroupements.

#### **4/ Les épreuves orales :**

- Le port du masque est obligatoire jusqu'à la salle d'examen.
- La carte d'identité est présentée au surveillant qui assure l'accueil sans contact.
- L'émargement est effectué avec le stylo du candidat.
- Le candidat sera invité à enlever son masque, une fois qu'il sera installé face au jury, avec la distanciation requise.

#### **5/ Les épreuves pratiques :**


- Les candidats doivent venir avec leur propre matériel et avec les équipements de protection indiqués sur la convocation (bleu de travail, chaussures de sécurité, ...). Aucun matériel ne sera prêté.
- Le lavage des mains avec du gel hydro-alcoolique est obligatoire avant chaque utilisation de matériel.
- L'entretien du matériel est effectué avant et après chaque utilisation par le candidat, avec du désinfectant.
- Le candidat et les examinateurs doivent porter un masque.

**Il est précisé que les conditions d'attente des candidats dans l'espace public ne relèvent ni de la responsabilité de l'organisateur du concours, ni de celle du prestataire.**

**Ces dispositions peuvent être modifiées en fonction de l'évolution des consignes gouvernementales.**

Fait à Nîmes, le 7 septembre 2020

La Présidente



Reine BOUVIER